

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 211-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.865

Déposée le: 06.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Gschwend-Pieren (Lyssach, UDC)

Cosignataires: 1

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pourquoi élaborer une nouvelle stratégie cantonale du sport?

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. Avant d'élaborer une nouvelle stratégie, contrôler impérativement si les objectifs du Concept cantonal pour le sport de 2004 ont été atteints. Après seulement, engager le débat sur le maintien, la suppression ou l'adaptation des principes directeurs, objectifs, objectifs intermédiaires et mesures.
2. Mettre l'accent ces prochaines années sur la diffusion du concept et sur la mise en œuvre de ses objectifs et objectifs intermédiaires.

Développement :

Le mouvement et le sport occupent une place importante dans la vie des individus et revêtent une grande importance pour la société.

Le Concept cantonal pour le sport de 2004 est fondé sur le Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse, du 30 novembre 2000. Il énonce sept principes directeurs assortis d'objectifs, d'objectifs intermédiaires et de mesures, qui montrent à quel point le sport intervient dans les domaines de la vie les plus divers :

1. Mener une politique engagée en faveur du sport
2. Dispenser des cours de sport obligatoires
3. Encourager le sport pour tous et pour les jeunes talents, ainsi que le sport d'élite, pour toutes les tranches d'âge
4. Soutenir l'enseignement, la recherche et le développement
5. Soutenir une infrastructure sportive conforme aux besoins pour tout le canton
6. Créer des réseaux locaux pour l'activité physique et le sport
7. Promouvoir le sport comme facteur économique et comme opportunité en matière de tourisme

Or, plutôt que de s'interroger sur la mise en pratique de ce concept pour l'améliorer, le Conseil-exécutif est en train de prendre des mesures bureaucratiques en vue d'élaborer une nouvelle stratégie du sport. Pourtant les principes directeurs sont toujours d'actualité. Procéder aux quelques adaptations nécessaires et publier une nouvelle édition ne coûterait pas très cher et l'argent irait ainsi non pas à l'administration, mais au sport.

Il est toujours judicieux de s'inspirer de la stratégie nationale. Celle-ci n'a pas changé et quand la Confédération l'a réexaminée en 2006 pour en contrôler les objectifs, elle l'a de nouveau validée. Il n'est donc pas nécessaire d'élaborer une nouvelle stratégie cantonale. La Direction de la police et des affaires militaires devrait utiliser autrement ses ressources (financières et humaines) et prendre les mesures énoncées.

Motivation de l'urgence :

Le Conseil-exécutif ayant déjà créé un poste à mi-temps et recherchant des partenaires potentiels pour élaborer une nouvelle stratégie du sport, les questions de principe posées dans la motion doivent être tranchées le plus rapidement possible. La motion doit être traitée en urgence.